

## SÉANCE DU 6 JUIN 2016

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Lionel Roy, maire, tenue le 6 juin 2016 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1  
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2  
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3  
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4  
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5  
Monsieur René Tétreault, conseiller au siège no 6

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

### 1) Ouverture de la séance

Le maire suppléant constate le quorum et ouvre la séance.

### 2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2016;
- 4.- Période de questions;
- 5.- Correspondance;
- 6.- Autres sujets;
- 7.- Paiement des factures;
- 8.- Compte-rendu des comités :
  - 8.1 – *Conseillers*
  - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*
  - 8.3 – *Inspecteur en voirie*
  - 8.4 – *Dépôt du procès-verbal de la MRC;*
- 9.- Dépôt à terme à la Banque de Montréal;
- 10.- Adoption du règlement concernant la prévention en matière de sécurité incendie;
- 11.- CPTAQ – Acceptation de l'orientation (article 59);
- 12.- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier (Député Ghislain Bolduc, montant supplémentaire accordé en 2015);
- 13.- Reddition des comptes 2015 au MTQ;
- 14.- Déneigement 2016-2017 / 2017-2018 / 2018-2019;
- 15.- Chemin municipal entre Cookshire-Eaton et Newport;
- 16.- Façade Hôtel de Ville et Pavillon Multifonctionnel;
- 17.- Enseigne de Newport sur la route 212 (près du chemin McDermott);
- 18- Varia ouvert;
  - 1- Compte rendu et demande de Daniel Lepitre, propriétaire
  - 2- Demande de l'OTJ St-Mathias
- 19- Période de questions;
- 20- Fin de la séance.

#### 2016-057 résolution no 2016-057

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 6 juin 2016.

ADOPTÉE

### 3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mai 2016

#### 2016-058 résolution no 2016-058

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2016 est adopté.

ADOPTÉE

#### **4) Période de question**

Monsieur Pierre Bastien, porte-parole d'un groupe de citoyens demande au conseil si une solution possible est retenue pour que la limite de vitesse soit respectée pas les automobilistes et les camions qui sont nombreux.

2016-059 résolution no 2016-059

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu de demander à la Sûreté du Québec d'augmenter sa surveillance dans la zone du village d'Island Brook et St-Mathias de Bonneterre afin d'assurer la sécurité des citoyens et de demander au ministère des Transports les informations sur la possibilité d'installer des panneaux lumineux, genre radar affichant la vitesse du véhicule.

ADOPTÉE

#### **5) Correspondance**

La liste de correspondance portant le numéro 2016-06-06 été remise à tous les membres du conseil.

2016-060 résolution no 2016-060

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que la correspondance 2016-06-06 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

#### **6) Autres sujets**

**1- SADC du Haut-Saint-François** – Invitation à l'assemblée générale annuelle le 8 juin à Weedon, à 18h30.

**2- Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** – Demande d'appui à la Campagne pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac.

2016-061 résolution no 2016-061

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu, que la municipalité de Newport appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac.

ADOPTÉE

**3- MRC du Haut-Saint-François**– Compte rendu de l'atelier de travail tenu le 10 mai dernier. (Copie remise aux conseillers).

**4- CREE (Conseil régional de l'environnement de l'Estrie** – Renouvellement au CREE pour l'année 2016 à 75 \$.

2016-062 résolution no 2016-062

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la municipalité de Newport adhère au Conseil régional de l'environnement à \$ 75,00 pour l'année 2016.

ADOPTÉE

ET, invitation à l'assemblée générale annuelle le 16 juin à Sherbrooke.

**5- Carrefour jeunesse-emploi du HSF** - Demande d'aide dans la promotion de l'événement La grande journée des petits entrepreneurs qui se tiendra le 18 juin prochain.

Le conseil décide de ne pas participer.

**6- Myrtho Ouellette, coordination du HSF Fou de ses enfants** - Demande de soutien financier du comité Éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ).

Le conseil décide de ne pas participer.

**7- Fédération Québécoise des municipalités** - Congrès de la FQM les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre prochain.

## **7) Paiement des factures**

La liste des comptes à payer en date du 2016-05-31 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

21	Impressions Haut-Saint-François (papeterie)	100.65 \$
24	Stanley et Danny Taylor transp.inc. (ordure,recyc.)	4 991.94 \$
26	MRC du Haut St-François (téléphonie & Q.-P. # 2)	52 074.39 \$
32	Nielsens et fils (essence, batterie & chang. huile)	540.18 \$
33	Fonds d'information sur le territoire (mutations)	25.00 \$
37	Hydro-Québec	167.70 \$
40	Luc Deslongshamps (frais dépenses)	118.26 \$
70	Marcel Blais (changement ponceaux)	3 771.18 \$
78	Transp.-Exc. Jocelyn Ménard Inc. (nivelage)	6 950.24 \$
122	Ministre des Finances (1 <sup>er</sup> vers.Sûreté Québec)	49 513.00 \$
128	Gravière Bouchard inc. (Gravier)	2 732.57 \$
238	Lise Houle (Frais dépenses, mars, avril & mai)	70.14 \$
256	Scalabrini & Fils inc. (nivelage)	5 725.76 \$
257	Régie Haut St-François & Sherbrooke (enfouissement	3 414.07 \$
259	9090-8732 Québec Inc. (fossés & roches)	646.74 \$
277	Coop des Cantons (membranes)	774.36 \$
316	Raymond Chabot Grant Thornton (vérification)	8 830.08 \$
378	Fleurs Déco Yves Gosselin (décès –inspecteur voirie)	60.93 \$
382	Lyne Maisonneuve (agente ressources & pacte rural)	544.52 \$
404	Location F. Lapointe Inc. (balai motorisé)	105.78 \$
406	Chantal Auger (concierge)	300.00 \$
450	CST Canada Co. (Diésel –John Deere)	58.94 \$
462	Multi-Visuel (1 <sup>er</sup> vers. Enseigne St-Mathias –pacte)	1 437.19 \$
464	Jean-François Lavoie (capture castors)	200.00 \$
465	Hugues Lafond (capture orignal route 210)	172.46 \$
466	Bouchard Matériaux Inc. (ponceaux)	2 504.16 \$
467	David Leslie (architecte C.Com. Lawrence –pacte)	3 679.20 \$
	Remise gouvernementale de Mai 2016	3 053.75 \$
	<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER :</b>	<b>152 563.19 \$</b>
	<b>LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :</b>	
	Salaire du Conseil	2 838.04 \$
	Salaire de Mai	7 083.58 \$
	<b>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS :</b>	<b>9 921.62 \$</b>
	<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER :</b>	<b>162 484.81 \$</b>

2016-063 Résolution no 2016-063

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉE

## **8) Compte-rendu des comités**

### **8.1) conseillers**

La conseillère Désindes informe qu'elle n'a pas assisté à la dernière réunion du comité Loisirs de la MRC.

Aussi, elle informe que les filets sont installés et des dépenses supplémentaires ont été ajoutées pour monter les poteaux par une nacelle.

2016-064 Résolution no 2016-064

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que la municipalité de Newport verse un mont de la subvention annuelle accordée, soit 4 000.\$ au comité O.T.J. St-Mathias de Bonneterre.

ADOPTÉE

La conseillère Yeates Dubeau informe que l'agente de ressources a commandé les armoires pour les défibrillateurs.

### **8.2) inspecteur en bâtiment**

Le Conseil prend note du rapport déposé.

### **8.3) inspecteur en voirie**

Le Conseil prend note du rapport déposé.

### **8.4) dépôt du procès-verbal de la MRC**

Le rapport du procès-verbal en date du 21 avril 2016 a été déposé.

## **9) Dépôt à terme à la Banque de Montréal**

Le sujet est remis à la prochaine séance.

## **10) Adoption du règlement concernant la prévention en matière de sécurité incendie**

Le sujet est remis à la prochaine séance.

## **11) CPTAQ – Acceptation de l'orientation (article 59)**

2016-065 Résolution no 2016-065

### **COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – ACCEPTATION DE L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DOSSIER NUMÉRO 377648**

**ATTENDU QUE** l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) précise qu'une MRC peut soumettre une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après citée [la Commission], aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

**ATTENDU QU'**en 2005 la MRC Le Haut-Saint-François s'est prévalu de cette possibilité sur des îlots déstructurés de la zone agricole (Volet 1) ainsi que sur des lots de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) tel que le prévoit ladite loi;

**ATTENDU QUE** la décision numéro 341291 rendue par la Commission en 2005 pour la MRC Le Haut-Saint-François fut la toute première au Québec;

**ATTENDU QUE** la MRC a souhaité se prévaloir à nouveau de cette possibilité puisque les décisions récentes de la Commission contiennent des aspects qui ne furent pas envisagés lors de la première décision de 2005 (îlots sans morcellement, conversion à des fins résidentielles d'un usage commercial, aucun frontage minimum, etc.);

**ATTENDU QUE** préalablement au dépôt d'une nouvelle demande à portée collective, la MRC a procédé à une nouvelle caractérisation des affectations agricoles, rurales et forestières afin que celles-ci soient représentatives de la réalité;

**ATTENDU QUE** cette caractérisation a entraîné la modification de la délimitation de ces affectations;

**ATTENDU QUE** cette caractérisation a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

**ATTENDU QUE** la nouvelle délimitation des affectations agricoles, rurales et forestières a été prise en compte dans la réflexion entourant la nouvelle demande à portée collective;

**ATTENDU QUE** la MRC a rencontré les municipalités du territoire en décembre 2012 afin d'expliquer les paramètres de la nouvelle demande à portée collective ainsi que pour valider les nouvelles possibilités demandées, et ce, tant au niveau des îlots déstructurés (Volet 1) qu'au niveau des lots de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (Volet 2);

**ATTENDU QUE** la MRC a donc déposé, le 20 mars 2013, via la résolution 2013-03-5127, une nouvelle demande à portée collective dans le but d'obtenir de nouvelles autorisations à des fins résidentielles en zone agricole (dossier numéro 377648);

**ATTENDU QUE** la MRC a agi comme mandataire pour les quatorze municipalités de son territoire;

**ATTENDU QUE** cette demande visait tant les îlots déstructurés de la zone agricole (Volet 1) que les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2);

**ATTENDU QUE** cette demande visait également à modifier légèrement certains îlots déstructurés circonscrits dans la décision numéro 341291 afin d'en ajuster les limites suite à la réforme cadastrale;

**ATTENDU QUE** la Commission a jugé la demande recevable;

**ATTENDU QUE** la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Estrie a refusé de négocier le volet concernant les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) tant que la MRC ne réalisera pas un Plan de développement de la zone agricole en collaboration étroite avec elle;

**ATTENDU QUE** la Fédération de l'union des producteurs agricoles de

l'Estrie a toutefois accepté de participer sans condition préalable aux négociations pour la modification et la révision d'une demande à portée collective portant uniquement sur les îlots déstructurés (Volet 1);

**ATTENDU QUE** le rapport des nouvelles constructions suite à la première décision à portée collective de 2005 démontre que les gens se construisent davantage à l'intérieur des îlots déstructurés;

**ATTENDU QUE** le comité administratif de la MRC a recommandé au conseil de la MRC de retirer de la demande le volet des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (Volet 2) afin de permettre la poursuite des négociations;

**ATTENDU QUE** par sa résolution numéro 2013-09-8224 adoptée le 18 septembre 2013, le conseil de la MRC a avisé la Commission qu'elle retirait temporairement le volet des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) de sa demande à portée collective;

**ATTENDU QUE** quatre rencontres ont eu lieu entre les principaux intervenants concernés, soit la Commission, l'union des producteurs agricoles et la MRC pour étudier la nouvelle demande à portée collective;

**ATTENDU QU'Un** état de la situation a été fait tant au conseil qu'au comité administratif de la MRC suite à ces rencontres;

**ATTENDU QUE** trois documents de travail déposés par la Commission suite à ces rencontres ont permis aux principaux intervenants d'en arriver à un consensus;

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance de l'orientation préliminaire de la Commission faisant état de ce consensus;

**À CES CAUSES**, il est proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, et résolu que le conseil de la municipalité de Newport accepte l'ensemble des dispositions contenues dans l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec au dossier numéro 377648 et s'engage à modifier ses règlements d'urbanisme de manière à y intégrer les conditions permettant la prise d'effet de la nouvelle demande à portée collective en vertu de l'article 59.

ADOPTÉE

**12) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier (Député Ghislain Bolduc, montant supplémentaire accordé en 2015)**

2016-066

**Résolution no 2016-066**

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné et modifié de 21 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

### **13) Reddition des comptes 2015 au MTQ**

2016-067 Résolution no 2016-067

Attendu que le ministère des Transports a versé 337 785 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller René Tétreault appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Newport informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau local routier local.

ADOPTÉE

### **14) Déneigement 2016-2017 / 2017-2018 / 2018-2019**

2016-068 résolution no 2016-068

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que la directrice générale fasse parvenir le devis afférent aux besoins de la municipalité de Newport en matière de déneigement pour les années 2016-2017 / 2017-2018 / 2018-2019.

ADOPTÉE

### **15) Chemin municipal entre Cookshire-Eaton et Newport**

La directrice générale informe que la ville de Cookshire-Eaton procède à la fermeture et l'abolition d'un ancien chemin, borne par la limite entre la ville de Cookshire-Eaton et la municipalité de Newport (à partir du chemin du Rang 3 vers le chemin Drouin). Elle ajoute que la ville a attribué par un tirage au sort entre les 2 propriétaires riverains. La ville de Cookshire-Eaton informe du travail litigieux pour l'arpenteur géomètre et demande si la municipalité de Newport accepterait de remettre au propriétaire la parcelle du chemin située dans Newport.

Une discussion avec le propriétaire riverain sera tenue et le sujet sera à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

### **16) Façade Hôtel de Ville et Pavillon multifonctionnel**

La directrice générale informe que Mme Lyne Maisonneuve, agente de ressource a demandé un prix pour travaux de paysagement et location de toilette chimique. Pour les travaux devant l'Hôtel de Ville et au pavillon : 1 500.\$ plus taxes.

Pour le service d'entretien, le prix de base pour 5 visites : 500.\$ plus les taxes applicables. Pour 2016, 400.\$.

**Pavillon Multifonctionnel**

Le prix de location de toilette chimique du 20 juin au 20 septembre : 564.65\$ plus frais de livraison et retour 150.00\$ plus les taxes applicables.

2016-069 **résolution no 2016-069**

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu de retenir les services de la Pépinière Amand-Joe pour des travaux de paysagement à la propriété de la municipalité pour la somme de 1 500.\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE sur division, le conseiller Boutin vote contre.

Quant à la location d'une toilette chimiques au pavillon multifonctionnel, des informations supplémentaires seront prises et le sujet sera discuté à la séance de juillet.

**17) Enseigne de Newport sur la route 212 (près du chemin McDermott)**

La directrice générale informe d'une demande reçue le 16 mai informant que la propriété du 631 chemin McDermott a été loué et le locataire a besoin de l'espace occupé par l'enseigne.

La d.g. informe que Madame Véronique Beauregard, propriétaire voisin donne son accord à ce que la municipalité utilise un emplacement sur son terrain.

2016-070 **résolution no 2016-070**

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu de conclure une entente entre la municipalité et Madame Véronique Beauregard pour installer l'affiche annonçant Newport, sur sa propriété, au 648 chemin McDermott, soit à l'intersection du chemin et de la route 212.

ADOPTÉE

**18) Varia ouvert**

**1- Compte rendu et demande de Daniel Lepitre, propriétaire**

Le conseiller Bowker donne un compte rendu suite à la rencontre avec Daniel Lepitre, propriétaire sur le chemin Island Brook, le maire Lionel Roy et l'inspecteur en bâtiment Luc Deslongchamps concernant la demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture, pour agrandir un bâtiment existant.

2016-071 **résolution no 2016-071**

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la firme légale Monty, Sylvestre Inc. soit contactée afin de déposer une opinion légale concernant la propriété de Monsieur Daniel Lepitre et la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE

**2- Demande de l'OTJ St-Mathias**

Le sujet a été discuté à l'item 8.1.

**19) Période de Questions**

Monsieur Robert Burns demande à recevoir une copie du règlement concernant la prévention en matière de sécurité incendie. La copie lui sera



remise après l'adoption du règlement.

**20) Fin de la séance.**

2016-072 Résolution no 2016-072

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la séance soit levée. Il est 21H25.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

---

Lionel Roy, maire

---

Lise Houle,  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT** (Code Municipal, art. 961)  
Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 6 juin 2016.

---

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière